

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1 – IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

Office Public de l'Habitat Portes de France Thionville.
26, Avenue Albert 1er - BP 60116 - 57103 THIONVILLE CEDEX
Contact : Monsieur le Directeur Général

2 - PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ :

Marché public de travaux passé selon une procédure formalisée en application des dispositions du code de la commande publique.

3 - OBJET DU MARCHÉ ET LIEU D'EXECUTION :

La présente consultation concerne un **accord-cadre à bons de commande** pour la réalisation de travaux de revêtement de sol dans les logements et parties communes du patrimoine de l'OPH PORTES DE FRANCE THIONVILLE.

Lieux d'exécution du marché : se référer à la liste du patrimoine de l'OPH PFT annexée au règlement de consultation.

L'accord-cadre est conclu sans minimum ni maximum.

4 – VISITE OBLIGATOIRE DU SITE

Sans objet.

5 – NOMBRE ET CONSISTANCE DES LOTS

Les travaux font l'objet d'un lot unique, l'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

L'accord-cadre est mono attributaire.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranche.

6 – MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT :

Fonds propres.

7 – CHOIX ET CLASSEMENT DES CANDIDATURES :

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues aux articles R 2152-6 et R 2152-7 du code de la commande publique et selon les modalités définies dans le règlement de consultation.

8 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

- Durée de l'accord-cadre:
L'accord cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification.

L'accord cadre peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins trois mois avant la fin de la durée de validité de l'accord cadre.

- Variante exigées : le cahier des clauses techniques particulières ne comporte pas de variantes exigées par l'acheteur.
- Variante libres (à l'initiative du candidat) : **interdites** conformément aux cahier des clauses techniques particulière et règlement de consultation.
- Négociation : **interdite** conformément au règlement de consultation.

9 - RENSEIGNEMENTS ET RETRAIT DES DOSSIERS :

Pour tout renseignement, le candidat contactera :

l'O.P.H. Portes de France Thionville
Service Maîtrise d'Ouvrage
26, avenue Albert 1^{er}
BP 60116
57103 THIONVILLE CEDEX
Tél. : 03.82.82.05.10
Fax : 03.82.82.05.18

Le retrait des dossiers est à effectuer sur le site www.marches-securises.fr

10 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Le lundi 24 février 2020, 12 heures délai de rigueur.

Les candidats devront obligatoirement transmettre leur offre par voie de dématérialisation selon les modalités fixées à l'article 11 du présent avis d'appel public à la concurrence.

Les candidats ne pourront pas déposer leur offre sous format papier. En conséquence, tout pli déposé sous format papier sera déclaré non ouvert et renvoyé à son expéditeur.

Le pli électronique contiendra l'ensemble des pièces justificatives énumérées au règlement de consultation.

En complément de l'offre dématérialisée, les candidats pourront éventuellement transmettre une copie de sauvegarde sur support électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier.

Cette copie de sauvegarde pourra être remise en mains propres ou sous pli cacheté portant l'adresse suivante :

Madame la Présidente de la Commission d'Appel d'offres de l'Office Public de l'Habitat Portes de France Thionville, 26 avenue Albert 1er - BP 60116 - 57103 THIONVILLE CEDEX.

Sur l'enveloppe, inscrire la mention « **Candidature pour l'accord-cadre à bons de commande relatif à la réalisation de travaux de revêtement de sol dans les logements et parties communes du patrimoine de l'OPH PORTES DE FRANCE THIONVILLE – COPIE DE SAUVEGARDE** ».

Le pli de sauvegarde qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous une enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son expéditeur.

Les candidats resteront engagés par leurs offres pour une période de 150 jours à chaque mise en concurrence.

Nota : L'Office se réserve la faculté de ne pas donner suite à l'appel d'offres, si les candidatures remises ne sont pas satisfaisantes.

11 – DEMATERIALISATION :

La remise d'offres par voie électronique s'effectue uniquement au travers de la plate-forme de dématérialisation des marchés publics ci-après et selon les règles d'utilisation de celle-ci.

L'accès à la plate-forme de dématérialisation se fait à l'adresse suivante : <http://www.marches-securises.fr>

Les candidatures déposées sur le site www.marches-securises.fr devront impérativement être déposées complètes avant les date et heure limites précitées. Tout dossier en cours de dépôt aux date et heure limites sera déclaré non ouvert.

12 - JUSTIFICATIFS A PRODUIRE :

Conformément à ceux fixés dans le règlement de consultation.

13 - CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :

Les critères ci-après définis, notés (de 0 à 100) par ordre d'importance décroissant, sont pris en compte pour le choix et le classement des offres :

Prix des prestations	30 %
Valeur technique (mémoire technique)	70 %

Pondération du critère valeur technique (mémoire technique) :

Présentation des moyens mis à disposition	30 %
Note méthodologique	35 %
Démarche environnementale	25 %
Service après-vente et garanties	10 %

14 – INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS :

Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix – BP51038
67 000 Strasbourg Cedex
Téléphone : 03.88.21.23.23 / Télécopie : 03.88.36.44.66
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

Les voies et délais de recours sont mentionnés dans le code de justice administrative.

15 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE:

Le mardi 21 janvier 2020.